



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 61192

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur la teneur du rapport relatif à la protection de l'enfance que la Cour des comptes vient de publier. Celle-ci s'alarme, entre autres, des disparités inquiétantes dans ce domaine quant à l'égalité d'accès à une prise en charge effective. En témoignent, notamment, les écarts conséquents dans l'effort budgétaire des conseils généraux en faveur de l'enfance et les différences dans l'évolution de leurs dépenses. C'est ainsi, qu'entre 2002 et 2007, les dépenses brutes d'aides sociales à l'enfance (ASE) ont crû de 34 % dans les Cotes-d'Armor alors qu'elles ont reculé de 5 % en Indre-et-Loire. Il lui demande si le Gouvernement entend se satisfaire d'une telle situation, et s'il ne serait pas opportun d'envisager un dispositif national de péréquation dont l'objet serait de « gommer » les éventuelles inégalités relevées sur le terrain.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61192

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 2009, page 9835

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)